

A l'attention des parents,

Sainte Geneviève des bois, le 15 Juin 2023

Objet : Carte scolaire 2023-2024.

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le formulaire de demande de carte scolaire pour la l'année scolaire 2023-2024.

Pour les collégiens s'élève donc à 101€

Les dossiers devront donc être retournés avant le **15 juillet 2022** avec les pièces suivantes :

- **1 enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse.**
- **Le formulaire validé et complété avec le code établissement.**
- **Etablir le chèque de 101€ à l'ordre de Transdev Cœur Essonne.**

-**Prévoir 1 photo d'identité à coller à réception de la carte**
(ATTENTION, AMENDE AU CAS DE CONTROLE SI PHOTO ABSENTE)

Rappel :

NE PAS OUBLIER DE REMPLIR LE CADRE « C » si changement.

Merci de bien signer le formulaire en bas à gauche.

LE CACHET DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE EST OBLIGATOIRE (SAUF RENOUVELLEMENT DE DOSSIER SANS CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT).

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ.

Information : Les chèques seront encaissés à partir du mois d'Octobre 2023.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

**LE SERVICE SCOLAIRE
TRANSDEV CEAT**

Pour tout renseignement complémentaire, merci de joindre CEAT au 01 69 46 69 02

A noter qu'à partir du 1^{er} Août 2023, CEAT devient Transdev Cœur Essonne.

Aucun impact sur l'abonnement souscrit (Le n° de téléphone ne change pas).